

## D-2021-091

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	63
Votants	67

## Conseil Communautaire du 29 avril 2021

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 23 avril 2021,  
s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## CONVENTION POUR LA FACTURATION, L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE MARMANDE ET TONNEINS

### Etaients présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÜZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Pierre CAMANI - Emilie BAYLE - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Guy LAUMET - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Emmanuel VIGO - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Jean Luc ARMAND - Gaëtan MALANGE - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Jérémie BESPEA - Pierre FEYRIT - Guy IANOTTO - Jean-Michel LABORDE - Jean-Pierre LANDAT - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Aurore ROUBET

### Pouvoirs de

Jérémie BESPEA A Valérie BOTTECCHIA - Guy IANOTTO A Pierre CAMANI - Emmanuelle MARCHAND A Alain PASCAL - Aurore ROUBET A Dante RINAUDO

### Secrétaire de séance

Emilie BAYLE

# CONVENTION POUR LA FACTURATION, L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE MARMANDE ET TONNEINS

Rapporteur : Jean François THOUMAZEAU

## Objet de la délibération

Conventions de gestion de la facturation, d'encaissement et de reversement des redevances d'assainissement non collectif sur les communes de Marmande et Tonneins

## Visas

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le contrat de concession de service public d'eau potable entre la ville de Marmande et la SAUR du 27 août 2019,  
Vu le contrat de concession de service public d'eau potable et d'assainissement collectif entre la ville de Tonneins et VEOLIA du 31 décembre 2019

## Exposé des motifs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Val de Garonne Agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement et à ce titre gère le service d'assainissement non collectif pour les communes de Marmande et Tonneins.

A ce titre Val de Garonne Agglomération doit mettre en place une convention avec les différents concessionnaires et délégataires distributeurs d'eau pour la facturation et la perception des redevances dues par les usagers des services d'assainissement non collectif pour les communes de Marmande et de Tonneins. Les concessionnaires et délégataires d'eau, percevront les redevances versées par les usagers, et les reverseront à l'Agglomération.

Les tarifs des prestations du service d'assainissement non collectif ont été adoptés lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 (Délibération n°D2020-174)

Sur les communes de Marmande et Tonneins, concessionnaires et délégataires distributeurs d'eau sont répartis de la façon suivante :

### Pour la commune de MARMANDE :

Marmande centre – Convention à établir entre VGA et la SAUR (concessionnaires délégataires distributeur)  
Marmande Nord – Convention à établir entre VGA, la SAUR (concessionnaires délégataires distributeur) et EAU 47 (gestionnaire)  
Marmande Coussan – Convention à établir entre VGA, VEOLIA (concessionnaires délégataires distributeur) et EAU 47 (gestionnaire)

### Pour la commune de TONNEINS :

Tonneins centre – Convention à établir entre VGA et VEOLIA (concessionnaires délégataires distributeur)  
Tonneins extérieur – Convention à établir entre VGA, la SAUR (concessionnaires délégataires distributeur) et EAU 47 (gestionnaire)

## Le Conseil Communautaire,

**Valide** les conventions pour la gestion de la facturation, d'encaissement et de reversement des redevances d'assainissement non collectif pour les communes de Marmande et de Tonneins telles que présentées en annexe

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote		
<b>Votants</b>	<b>67</b>	
<b>Pour</b>	<b>67</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	[ ]
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

Publication / Affichage  
Le 6 mai 2021

Fait à Marmande le 29 avril 2021  
**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération